



CONSEIL DE COMMUNAUTE
du JEUDI 25 juin 2009

à ST JEAN TROLIMON

COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre du 19 juin, le conseil de communauté s'est réuni salle polyvalente de SAINT JEAN TROLIMON, **le jeudi 25 juin 2009** à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Daniel COUIC.

Monsieur AUGÉ accueille le conseil communautaire pour la 2^{ème} fois à SAINT JEAN mais cette fois à la salle polyvalente plutôt qu'à la maison des jeux bretons. Il présente ensuite sa commune, 1.500 ha avec une façade sur mer et une enclave dans le territoire de PLONEOUR-LANVERN. La commune compte 900 habitants dont 50% au bourg. SAINT JEAN est une commune rurale avec les contraintes de la loi Littoral. Il évoque la réunion prochaine que Monsieur le Préfet organise sur cette loi, la jurisprudence. Monsieur AUGÉ évoque la situation particulière d'un terrain situé à « Rugaoudal » par rapport au droit de construire.

Monsieur COUIC remercie Monsieur le Maire de SAINT-JEAN et propose une suspension de séance pour la présentation d'un défibrillateur automatique externe par l'installateur, titulaire du marché communautaire pour l'installation de 24 défibrillateurs sur 11 communes. Il s'agit d'un matériel simple, accessible au grand public. Une démonstration est effectuée.

Monsieur COUIC insiste sur l'aspect pédagogie qui devra être activé pour lever les appréhensions des utilisateurs potentiels.

Le Président fait procéder à l'appel & à la désignation d'un secrétaire de séance.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRE, GAONAC'H, LASCHKAR
GUILVINEC	M. TANNEAU
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN & NIRPOT
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN, LE DREAU, PIETE, Mme ZAMUNER
PENMARC'H	M. ANDRO, Mme LAZARD, MM. LE NY, OLIVIER, PEOC'H, Mme QUEFFELEC.
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, M. LUCAS, Mme SCOARNEC.
PLOMEUR	M. GARREC, Mme GOUZIEN.
PONT-L'ABBE	M. BINET, Mme BLANCHET, MM. CANEVET, COUIC, LE FLOC'H, Mme MELL, M. PAUBERT.
SAINTE-JEAN-TROLIMON	MM. AUGÉ & CARIOU.
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CREPIN, Mme LE BERRE.
TREGUENNEC	MM. BOUCHER & LE TIRANT.
TREMEOC	MM. KERDRANVAT & L'HELGOUARC'H.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BRUNOT (Le Guilvinec) à M. TANNEAU ; M. STANZEL (Penmarc'h) à M. ANDRO ; M. TIRILLY (Plobannalec-Lesconil) à M. LUCAS ; Mme LAURENT (Plomeur) à Mme GOUZIEN ; Mme LE BERRE (Pont-l'Abbé) à Mme BLANCHET.

Absents excusés suppléés :

M. MEHU (Loctudy) par Mme ZAMUNER ; M. LE COQ (Plobannalec-Lesconil) à Mme SCOARNEC ; M. SOURON (Plomeur) par M. GARREC ; M. CHEVRIER (Treffiagat) par Mme LE BERRE. M. FLAGEUL (Treguennec) par M. LE TIRANT.

Absents excusés : M. ROPITAUX, Mme TANGUY (Le Guilvinec).

Assistent également à la réunion : M. LE COSSEC, conseiller suppléant de SAINT-JEAN-TROLIMON, M. LE CORRE, conseiller suppléant de TREMEOC.

Mmes FEAT, LAURENT ; MM. DUBOURG, LOC'H, PIMENTEL, agents de la communauté de communes.

Les représentants d'Ouest France et du Télégramme.

Secrétaire de séance : M. CANEVET.

Il y a 38 conseillers présents et 5 pouvoirs. Monsieur COUIC constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LES DÉCHETS.

Monsieur GLOAGUEN, vice Président, demande à Monsieur DUBOURG de présenter le powerpoint® préparé pour le conseil (*en annexe*).

Il n'y a pas d'observations ni de questions.

AVENANTS ECO EMBALLAGES

Monsieur GLOAGUEN donne lecture du rapport de présentation. Il s'agit du soutien à la collecte des cartons dont les modalités varient selon leur origine (particuliers/professionnels) et du soutien à l'incinération pour les refus légers de compostage.

Monsieur COUIC souligne l'intérêt de ces recettes complémentaires pour le budget du service.

Monsieur LASCHKAR demande si la collectivité est certaine de la traçabilité du traitement, notamment pour l'incinération des refus légers. Monsieur GLOAGUEN répond par l'affirmative, d'autant plus que la CCPBS & VALCOR ont le même exploitant.

Le vice Président demande au conseil de se prononcer.

Accord unanime de l'assemblée.

MARCHÉ DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS DE DÉCHETTERIES

Monsieur GLOAGUEN donne lecture du rapport complémentaire consécutif à la tenue de la 2^{ème} commission d'appel d'offres le 22 juin. La commission a décidé de retenir l'offre de GRANDJOUAN.

A l'unanimité, le conseil autorise le Président à signer le marché avec cette entreprise.

Le vice Président évoque le projet de création d'une plate-forme de traitement des encombrants de déchetteries sur la Cornouaille afin de distinguer ceux qui seraient valorisables et ceux qui ne le sont pas.

AVENANT AU MARCHÉ MAB CONSTRUCTION

Monsieur GLOAGUEN présente le problème brièvement développé au rapport de présentation; Monsieur COUIC rappelle que l'erreur n'est pas celle de nos services, ni celle de l'entreprise. Entre les deux, il y a un maître d'œuvre que la CCPBS va interpeller.

Monsieur CREPIN rappelle l'accumulation des avenants sur ce marché ; il estime que la CCPBS n'a pas à payer les erreurs du maître d'œuvre. Ce dernier pourrait se retourner vers son assureur.

Monsieur LE DREAU demande si cela change quelque chose dans le classement des entreprises au niveau de l'appel d'offres initial. Monsieur GLOAGUEN répond par la négative.

A l'unanimité, le conseil valide la révision de l'avenant avec MAB Construction.

AVENANT AU CONTRAT D'EXPLOITATION GEVAL POUR L'EXPLOITATION DU SITE DE LEZINADOU.

Monsieur GLOAGUEN présente les modifications à apporter au contrat d'exploitation.

Monsieur LASCHKAR regrette l'erreur de prévision concernant la consommation électrique notamment, erreur lourde de conséquences.

Monsieur CREPIN évoque la réunion de travail pour l'élaboration du programme de travaux de la phase 2. Monsieur COUIC souligne qu'il y a des anomalies de conception assez sérieuses. Monsieur GLOAGUEN évoque le besoin d'expertise de la collectivité, maître d'ouvrage, face aux maîtres d'oeuvre.

A l'unanimité, le conseil autorise le Président à signer cet avenant.

EXTENSION DE L'ISDND DE TREMEOC, DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Le vice Président présente le projet tel qu'il est envisagé aujourd'hui (cf. rapport de préparation) et détaille les orientations proposées ; interrogé sur le financement des travaux, Monsieur GLOAGUEN déplore la faiblesse des subventions allouées pour les déchets. C'est pourtant le seul centre de classe 2 du Finistère.

Monsieur GLOAGUEN évoque le Plan Départemental d'Élimination des Déchets qui fixe les catégories de déchets admissibles dans ce type d'installation. Monsieur LAOUENAN l'interroge sur la définition des « déchets non recyclables et non valorisables ». Il lui est précisé que cela dépend de l'existence ou non d'une filière de traitement.

Avec la création d'une plate-forme de réception des encombrants au niveau du pays dans un souci de valorisation matière/énergétique, Monsieur GLOAGUEN pense que les encombrants à admettre en ISDnd seront à terme moins nombreux.

A l'unanimité, le conseil accepte le contenu de la demande d'autorisation, autorise le Président à déposer le dossier de DDAE et à solliciter les subventions.

RAPPORT ANNUEL 2008 SUR L'EAU

Monsieur PIETE présente le rapport de la collectivité en s'appuyant sur un powerpoint® (en annexe). Il explique les raisons pour lesquelles le contrat territorial de bassin versant ne s'arrête plus à la prise d'eau mais se poursuit jusqu'à l'estuaire dans l'objectif du respect de la directive cadre de qualité des eaux à 2015. Le vice Président indique que ce type de dispositif est destiné à terme, à être intégré dans le S.A.G.E.

Il s'applique à 6.000 hectares tandis que le périmètre de protection se limite à 500 hectares. Si le contrat territorial vise à lutter contre la pollution diffuse, le périmètre a, lui, vocation à lutter contre une éventuelle pollution accidentelle. Les deux dispositifs sont complémentaires.

Monsieur PIETE annonce que le périmètre de protection vient d'être institué par arrêté préfectoral du 15 juin. Il en détaille les obligations pour la collectivité en termes d'acquisitions foncières (la totalité du périmètre immédiat), de travaux ou d'aménagements. Il ajoute que la CCPBS a acquis à l'amiable une quarantaine d'hectares sur les 180 du périmètre rapproché 1.

Le vice Président met en relation l'augmentation relative des taux de nitrates et la pluviométrie importante de 2008 générant un fort relargage de nutriments. Il souligne que le phosphore nécessite un suivi et l'engagement d'actions pour respecter l'objectif de qualité des eaux en 2015.

Concernant la production et la distribution de l'eau, Monsieur PIETE est satisfait du rendement du réseau.

Monsieur OLIVIER pose une question sur l'évolution du prix de l'eau ; il remarque que la part de la SAUR augmente plus vite que celle de la collectivité tandis que les taxes et redevances diminuent. Il aurait souhaité que les explications figurent en dessous du tableau. Monsieur COUIC indique que l'on tiendra compte de cette remarque pour les prochains rapports. Dans l'immédiat, Monsieur PIETE donne quelques précisions sur le prix négocié lors de la révision du contrat d'affermage et explique que celui-ci prévoit une actualisation des tarifs (différents index). Une note sera adressée aux conseillers pour apporter les informations demandées.

Monsieur OLIVIER de PENMARC'H demande quelle est la rémunération du fermier pour l'établissement d'une facture. Monsieur COUIC répond qu'un montant figure au contrat d'affermage. Monsieur PIETE explique que les coûts de facturation et de relève avaient conduit les élus de 2005 à ne retenir qu'une seule relève annuelle (et 2 factures dont 1 intermédiaire). Des précisions pourront être apportées aux élus ultérieurement.

Le vice Président présente ensuite le rapport du délégataire (cf. powerpoint® SAUR).

Renouvellement de la convention avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement

Monsieur CREPIN donne lecture du rapport de présentation et renvoie les conseillers au texte de la convention annexée au rapport.

Accord unanime du conseil.

Suite à la demande de Monsieur CANEVET, Monsieur BINET, membre du conseil d'administration de l'A OCD, explique la hausse de la cotisation par la nécessité pour l'A OCD de respecter la convention collective pour les salaires de son personnel.

Décisions budgétaires modificatives

La présentation est effectuée par Monsieur CREPIN sur la base du rapport de présentation. Il explique les raisons des modifications proposées : encaissement de subventions, changements d'imputation liés à la location par la CCPBS de locaux à l'entreprise Jean-François FURIC, acquisitions complémentaires : bennes de déchetteries, tracteur pour le service environnement... Pour la passerelle située à la jonction des territoires du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden sur le sentier de randonnée, Monsieur PIETE explique que la CCHPB paierait un tiers de la facture.

Accord unanime du conseil sur les décisions modificatives proposées pour le budget principal et le budget annexe de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur COUIC avant de clore la séance, donne des nouvelles de Messieurs STANZEL & SOURON actuellement en convalescence ; au nom du conseil il souhaite à chacun un prompt rétablissement.

Monsieur le Maire de PONT-L'ABBE annonce une réunion lundi prochain à 11 heures en mairie sur les maternelles en danger, conséquence, entre autres, de la non-scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

La séance est close à 20 h 35.

Le Secrétaire de séance
M. Yves CANEVET

Le Président de séance
M. Daniel COUIC